COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 03.11.2024

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du postulat
M. Romain Pilloud : Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres

Président :	Kelvin Kappeler (PLR)
Membres :	Charlotte Chevallier (SOC)
	Mathias Ekah (SOC)
	Vincent Haldi (ML)
	Dominik Hunziker (UDC)
	Romain Pilloud (SOC)
	Michel Posternak (PLR)
	Ida Rodman (VER) Absent(e) non excusé(e)
	Kyong-Won Schärer (DA)
	Bibiana Streicher (PLR)

Introduction

La commission chargée d'examiner la prise en considération du postulat de M. Romain Pilloud intitulé « *Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres* » s'est réunie le jeudi 24 octobre 2024 à 19h00 à l'avenue de la Gare 30 à Montreux en la présence de neuf commissaires, ainsi que de M. Florian Chiaradia, municipal, de Monsieur Enrico Bergonzo, chef de service des travaux publics, et de Monsieur Fabien Roland, chef de service de l'urbanisme.

Conformément à l'article 66, alinéa 1, du règlement du Conseil Communal, la présidence de la commission est remise en jeu. La commission confirme le premier membre désigné comme président-rapporteur.

Un commissaire déclare ses intérêts : il est le correspondant pour Montreux de l'APRIL, l'association pour la préservation des rives des lacs vaudois.

Avant l'ouverture de la discussion générale, la parole est donnée au postulant, M. Romain Pilloud, suivi de la municipalité.

Parole au postulant M. Romain Pilloud

Le postulant indique qu'autrefois, les rives lacustres étaient naturelles avec des pentes douces, mais qu'elles sont aujourd'hui entièrement artificialisées en raison de l'impact humain.

Il souligne que la revitalisation des rives est un enjeu majeur actuel, avec des possibilités d'intervention sur certains segments du lac. Certaines communes sont allées de l'avant, comme sur le site de Dorigny à Saint-Sulpice : un projet pilote intègre des roseaux et des monticules favorisant l'observation de la nature. Un autre projet est en cours à La Tour-de-Peilz, qui prévoit une revitalisation partielle de la zone de la Maladaire ce qui aura pour effet d'augmenter l'espace accessible au public. De plus, la revitalisation est fortement subventionnée par le canton et la Confédération.

À Montreux, 16% des rives sont inaccessibles (d'après le journal 24 heures), notamment le tronçon Basset – Maladaire. Certaines communes ont déjà un projet concernant les rives publiques, comme celle de Gland. La population boélande et glandoise ont déjà soutenu par votation populaire l'aménagement de rives publiques pour la population. Concernant les points de baignade, un postulat d'Olivier Müller est en cours, et permettrait une collaboration avec le postulat actuel, si sa prise en considération est acceptée, afin de savoir si trois objectifs potentiels peuvent être atteints :

- La revitalisation des rives
- L'accès public au lac
- Un sentier au bord du lac

Parole à la municipalité

La municipalité note de multiples interventions au Conseil Communal concernant la question de l'accès au lac et de la baignade avec des approches différentes.

Quant à la biodiversité, la municipalité souligne la complexité de cette problématique et souhaite profiter de cette occasion pour avoir une vision globale des rives du lac. Reconnaissante que Montreux soit une ville touristique où les quais sont importants, elle insiste sur le fait que les rives ne soient pas vierges et qu'il est difficile de réaliser des travaux sans impacter d'autres aspects, comparant la situation à un jeu de mikado.

La municipalité a entrepris une réflexion sommaire en réalisant un inventaire des lieux de compensation possibles, des terrasses et des points de baignade afin d'élaborer une vision plus globale.

De plus, deux projets sont en cours :

- Un point de baignade en bas de l'Avenue de Nestlé.
- Un renouvellement des installations et des barrières du ponton circulaire de la place du Marché, avec l'intention de créer une zone pour accéder à l'eau.

Certaines zones sont situées sur le domaine public cantonal. Par conséquent, la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) est responsable de délivrer les autorisations nécessaires à l'élaboration d'un projet. Si la commune possède un schéma / plan directeur et que le projet ne modifie pas l'affectation du lieu, une simple enquête pourrait suffire. À ce jour, ce n'est pas le cas.

La municipalité n'est donc pas défavorable à l'idée du postulant, qui lui permettrait d'avoir une vision d'ensemble plus précise sur les rives de la commune.

Discussion générale

Un commissaire fait remarquer que les deux objets proposés par le postulant, soit la revitalisation des rives du lac et l'établissement d'un chemin pédestre riverain, sont incompatibles, comme cela a été confirmé par plusieurs décisions politiques récentes. De plus, en 2009, M. Olivier Gfeller déposa un postulat, pris en considération, sur la possibilité de rendre accessible au public l'ensemble des rives du lac sur le territoire communal. La municipalité de l'époque répondit qu'elle souhaitait observer l'évolution de la situation sur la commune de La Tour-de-Peilz plutôt que de prendre une décision hâtive. Par ailleurs, le cheminement piétonnier est ouvert au public tout au long de la rive montreusienne du lac Léman, sauf dans la zone du Basset, où le sentier quitte momentanément la rive pour franchir le Mont Gibert avant d'y revenir ensuite. Actuellement, la situation à La Tour-de-Peilz concernant un chemin pédestre demeure complexe. Pour des questions de forme plutôt que de fond, les décisions du Conseil communal ainsi que celles du Canton concernant le secteur Ouest (La Becque – Portail Blanc) ont été annulées, et doivent être reformulées. De plus, le projet d'aménagement du secteur Est (Portail Blanc – La Maladaire) est suspendu

en raison de difficultés techniques majeures (présence de ports privés, constructions protégées et autres obstacles). Après plus de 460'000 CHF de dépenses pour divers crédits d'étude, bureaux d'ingénieurs, honoraires d'avocats, etc., la situation à La Tour-de-Peilz n'a toujours pas évolué, en raison de ports privés, de constructions protégées et autres obstacles. En outre, le Grand Conseil vaudois a refusé en 2023 (81 voix contre, 54 pour et 5 abstentions) d'entrer en matière sur l'initiative de Vassilis Venizelos, qui réclamait l'inscription dans la Constitution cantonale du principe d'un libre accès du public aux rives des lacs et la création d'un cheminement riverain de deux mètres de large. Pour toutes ces raisons, selon un commissaire, l'attentisme de la Municipalité de Montreux reste parfaitement justifié et d'actualité.

Un commissaire souligne que le tronçon de promenade quittant la rive lacustre est une alternative, mais n'est en aucun cas la solution. Le postulat pourrait être une bonne opportunité pour trouver un cheminement préservant également la biodiversité. Tout dépendra du résultat de l'étude : si un danger pour la biodiversité subsiste, la municipalité le signalera.

Un autre commissaire note qu'il est possible d'allier revitalisation et chemin pédestre, comme c'est le cas à Yverdon-les-Bains, à l'embouchure du Mujon.

Un commissaire fait remarquer que toutes les pistes évoquées par le postulant se trouvent déjà dans le cahier des charges du futur PaCOM. La municipalité répond que le mandat du PaCOM est très large et que ce plan n'a pas vocation à établir un projet aussi précis et technique.

Un commissaire observe qu'il ne voit que très peu de secteurs qui pourraient être revitalisés. Le sujet est d'autant plus complexe avec les quais touristiques de Montreux. Actuellement, le plus grand potentiel se situe au niveau de la Baye de Clarens. La Baye de Montreux possède un petit potentiel, mais est plus complexe. Un commissaire s'inquiète que l'acceptation de ce postulat risque de faire miroiter de faux espoirs à la population.

Un commissaire note le fait que 16% des rives du lac ne soient pas accessibles à la population (24 heures), la privant d'une certaine qualité de vie et de leurs droits à jouir librement de leur environnement naturel. Pour ce commissaire, il est donc de notre responsabilité d'utiliser toutes les mesures possibles à notre disposition pour remédier à cette situation.

La discussion se poursuit sur l'élaboration d'une passerelle en bois sur l'eau. Un commissaire mentionne que plusieurs communes ont réussi à le faire, comme à l'étang de la Gruyère dans le Jura, ce qui permet de canaliser les personnes pour préserver la biodiversité. Cependant, un tel projet peut être complexe à Montreux, car il pourrait se heurter à la loi fédérale sur les eaux (LEaux), qui interdit toute construction défigurant la rive, même à partir du lac. En matière de revitalisation, les services communaux précisent que la pente et la topographie du fond lacustre de la commune de Montreux peuvent représenter un défi et des difficultés supplémentaires pour la revitalisation.

À la suite de ces discussions, la plupart des commissaires sont d'avis d'accepter le postulat pour que la municipalité propose un plan d'étude sur le sujet, afin d'avoir une vision générale. En particulier, la commune pourrait saisir l'occasion pour disposer d'un plan ou schéma directeur de ses rives, en prenant en compte toutes les questions évoquées par le postulant, et permettant ensuite de faire des arbitrages. Ainsi, la Municipalité reviendra avec une demande de crédits d'étude.

Questions courtes

Que signifie, pour le postulant, le mot *Artificialisation* ?
Réponse : Tout ce qui n’est pas dans un état originel (sans trace humaine), est artificiel.

Quelles sont les idées concrètes que le postulant aurait ?
Réponse : Le sujet est complexe, et il serait préférable d'avoir une vision globale du territoire afin de

considérer l'ensemble des rives de la Commune de Montreux, plutôt que de se focaliser sur un tronçon spécifique.

Combien de temps faudrait-il pour mettre en place un plan directeur, et son coût ?
Réponse de la municipalité : Nous ne sommes pas en mesure de donner des mesures précises pour le moment. Il faudrait déployer des ressources en interne.

Conclusion

En conclusion, la commission recommande à la majorité des membres présents de prendre en considération le postulat de M. Romain Pilloud intitulé « Des rives publiques, un accès au lac et une revitalisation des rives lacustres » par 7 oui et 2 non.

7 oui, 2 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Kelvin Kappeler (PLR)